

Ville de Bruxelles
M. De Saeger
Département Urbanisme
Plan et autorisations
Centre administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

V/Réf : 56C/09
N/Réf. : GM/BXL2.747/s.4563
Annexe : 1dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue de la Cigogne 1A. Rénovation de la maison avec transformation de la façade et de la toiture. Avis de la CRMS
Dossier traité par A. Duchâtel.

En réponse à votre lettre du 3 septembre 2009, réceptionnée le 8 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 23 septembre 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques et recommandations suivantes

La demande porte sur le réaménagement de la maison sous rubrique en logement unifamilial. Les principales interventions projetées sont le remplacement complet de la toiture par une nouvelle toiture revêtue de zinc et équipée d'une terrasse, la création d'un puits de lumière à l'arrière et la création de nouvelles baies de fenêtres en façade au niveau du 1^e étage.

De manière générale, la CRMS se réjouit que la maison en question soit occupée par un logement unifamilial. Si elle ne s'oppose pas aux aménagements intérieurs proposés, elle estime toutefois que les transformations prévues à l'extérieur devraient être réétudiées dans un plus grand respect du bâti existant et de sa typologie ancienne. Dans ce cadre, elle demande :

- de ***ne pas remplacer la toiture existante par une nouvelle toiture***: Contrairement à la toiture existante, la nouvelle toiture romprait entièrement avec la typologie traditionnelle des maisons qui bordent la rue de la Cigogne. La Commission demande, dès lors de conserver/restaurer la toiture existante (y compris la charpente) qui devrait, par ailleurs, être mieux documentée. Si l'aménagement d'une petite terrasse s'avère indispensable pour le demandeur (en raison de la situation particulière de la maison qui est entièrement enclavée dans le bâti environnant), la Commission demande d'étudier la possibilité d'aménager de ce dispositif dans le versant arrière de la toiture existante.

- de revoir l'intervention au niveau du 1^e étage de la façade avant : la proposition porte sur l'aménagement d'une 2^e baie de fenêtre au 1^e étage de la façade pour laquelle on propose également de déplacer la baie existante. Si la CRMS peut approuver le principe d'améliorer l'éclairage naturel par l'ajout d'une 2^e fenêtre, elle demande de revoir cette proposition dans un plus grand respect de la façade existante. **A cette fin, elle préconise le maintien de la baie existante et l'ajout d'une 2^e baie plus étroite à sa gauche.** Ainsi, on évitera de donner à la façade un aspect trop régulier et symétrique, qui n'a probablement jamais existé, ou un cachet trop « neuf ».
- Toutes les menuiseries seraient remplacées par de nouveaux modèles en aluminium. Selon les photos jointes au dossier, il s'agit de châssis en bois à croisillons. La CRMS demande de mieux les documenter (sont-ils récents ? Sont-ils en mauvais état ?). Au cas où un remplacement était justifié, elle encourage le placement **de modèles traditionnels réalisé dans un bois noble et durable.**
- Le traitement de l'enduit existant n'a pas été spécifié. La CRMS demande de le réparer localement et **de repeindre l'ensemble de la façade en blanc cassé, à l'exception de la plinthe qui devrait être peinte en noir**, conformément à la situation du fin du XIX^e siècle.

Pour conclure, la CRMS demande de modifier le projet selon les remarques mentionnées ci-dessus. **Elle souhaite, par ailleurs, sensibiliser la Ville de Bruxelles aux problèmes de gestion et de conservation que la rue de la Cigogne présente aujourd'hui.** En effet, la Commission a constaté que les maisons subissent régulièrement des transformations peu appropriées, portant atteinte à l'intérêt patrimonial de la rue (utilisation de couleurs hétéroclites pour la peinture des façades, modèles de châssis inappropriés, éléments incongrus débordant sur les façades etc.). Elle demande à la Ville de prendre les mesures qui s'imposent pour retrouver la cohérence de cette rue, dans le respect de sa typologie ancienne.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

G. VANDERHULST
Président f.f.

c.c. A.A.T.L. – D.M.S. (S. Valcke) et D.U. (Fr. Timmermans).